

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 22 octobre, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 14
octobre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

14 octobre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

26 octobre 2022

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr
LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mr DELEAU à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme
CHIROL.



Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 26 octobre 2022)



OBJET : Subvention
exceptionnelle « Force
Athlétique » et déblocage
crédits réservés « Tennis
club » (tournoi adultes) et
Union musicale
(fonctionnement).

221022-03

Madame le maire informe l'assemblée de la demande de soutien
financier exceptionnel déposée par l'association « Force Athlétique »
pour faire face aux frais engagés par le club pour la participation d'une
de leurs adhérentes à la finale du championnat d'Europe qui s'est
déroulée à Budapest du 3 au 7 août dernier.

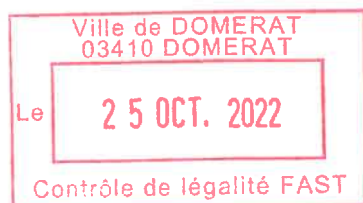
Par ailleurs, il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 9 avril 2022
relative au vote des subventions allouées aux associations et sa décision
de réserver les crédits nécessaires à l'octroi d'une subvention aux
associations ci-dessous pour :

- Le Tennis club (tournoi adultes),
- L'Union musicale (fonctionnement),

Considérant les éléments présentés ci-dessus pour l'association « Force
athlétique », la réalisation des manifestations annoncées pour le Tennis
club et la présentation des documents demandés pour l'union musicale,
il est proposé au conseil municipal :

- De décider l'attribution des subventions complémentaires suivantes :
- | | |
|-------------------------------------|---------|
| Force Athlétique | 1 000 € |
| Tennis club (tournoi adultes) | 400 € |

.../...



Union musicale 3 400 €

- D'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, Nicolas Richoux ne prenant pas part au vote pour l'Union musicale,

AUTORISE le versement des dites subventions conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.